

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 555 du 16 mai 1961 :

n° 555

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

16 mai 1961

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1961

Date du numéro

31 mai 1961

### TEXTE INTÉGRAL

Le Sergent-Chef d'Infanterie de Marine Ballart Jean, est affecté à la Milice de la Côte Française des Somalis et mis à la disposition du Commandant de Cercle d'Ali-Sabieh, commandant la 3e Compagnie de Milice en qualité de Chef de Poste Administratif de Hol-Hol pour compter du 8 mai 1961. Ce sous-officier a droit à ce titre, à la charge du Budget territorial, à l'indemnité de frais de représentation au taux annuel de 36.000 francs, prévue par l'arrêté n° 1175 du 3 septembre 1955 susvisé. La dite indemnité sera perçue sur certificat délivré par le Commandant de Cercle-d'Ali-Sabieh, constatant les dates d'exercice de fonctions administratives.